

Commission Cantonale des Ports
Département du Territoire
OCEau - Service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche
Rue du 31-Décembre 6
1207 GENEVE

N/réf. 3/GF/CF
V/réf. CG/ICO/CMe

Monsieur Christian Goumaz
Secrétaire Général
Département du Territoire
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Genève, le 30 novembre 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
3ème année
(1^{er} décembre 2020 – 30 novembre 2021)

1. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009. (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre h du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010. (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006. (LNav; H 2 05)

2. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche de donner, à titre consultatif, son avis sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.

Par ailleurs, la commission peut, notamment, présenter toutes suggestions relatives aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.

3. Activités de la commission

La commission a tenu cinq séances plénières : le 4 mars 2021 et le 6 mai 2021 (Webex), le 24 juin 2021, le 16 septembre 2021 et le 25 novembre 2021 (en présentiel).

Le bureau s'est réuni cinq fois (4/2/2021, 15/4/2021, 3/6/2021, 26/8/2020, 4/11/2021).

Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- **Révision de la LNav H 205** : les Commissaires sont invités à faire des propositions objectives d'ici fin juin auprès de l'Océan (A. Wisard) ;
- **Débarcadère CGN du Petit Pâquis** : Nouvelles sur comment éviter qu'il devienne le débarcadère à poubelles de l'entreprise sous contrat pour le restaurant CGN ?
- **Passerelle piétons Pont du Mont-Blanc** : avancement du projet ;
- **Participation du magistrat A. Hodgers**, à une des séances de la commission (jamais participé depuis son élection) ;
- **Projet FERA à Choiseul** : suite de la discussion 2020 ;
- **Avant-projet de loi concernant l'accès au lac** ;
- **Cuve à huile usagées située sur le quai Marchand** : mesures de sécurité pour prévenir une pollution ;
- **Responsabilité des navigateurs quant à la structure de base de l'amarrage** : Nouveaux desseins de « l'essentiel en bref du 2 juillet 2020 et art. 14 du RLNav ;
- **Révision de la LNav H 205** : modifications suggérées par le groupe de travail de la Commission ;
- **Travaux de dragage et de réorganisation à Port Choiseul** ;
- **Débarcadère CGN du Petit Pâquis** : Nouvelles sur rencontre CGN/Ville/Capitainerie ;
- **Cuve à Huiles usagées située sur le quai Marchand** : réponse de Mme Chavan sur les mesures antipollution, suite à la séance de la CdP du 4 mars ;
- **Projet « Voie Bleue »** : présentation de Mme Nicole Favre, Fondée de pouvoir de la banque LODH et M. Andreas Bergmann, Directeur de la CGN.
- **Projet « FERA »** : intervention de M. Fred Dupanloup ;
- **Débarcadère CGN du Petit Pâquis** : rencontre CGN/Ville/Capitainerie ;
- **Cuve à huiles usagées située sur le quai Marchand** : courriel de M. Lorenzi, chef de service VVP, Ville de Genève ;
- **Directive du 12 mai 2021** :
 - Quid des bateaux épaves présents dans les ports du canton ;
 - Visites périodiques et choix de l'expert ;
 - Convocation des bateaux, en mouvement, à la visite d'office ;
 - Attestation d'expertise du bateau avec estimation de la valeur vénale ;
 - Déclaration sur l'honneur, mentionnant le prix de vente, signée par les deux parties ;
 - Avantages du « Boat Sharing » ;
 - Place à usage commercial (appelée place professionnelle) ;
 - Personne morale titulaire de place ;
 - Liste d'attente et nombre d'inscrits ;
 - Quid des copropriétés (permis de navigation au nom d'une seule personne) ;
 - Quid en cas d'héritage et de divorce ;
 - Période transitoire à partir de la date d'entrée en vigueur de la directive ;
 - Témoignages sur la pratique de non transfert des places dans les autres Cantons ;
 - Autres suggestions des Commissaires pour casser la surenchère des prix de vente ;

- **Projet Fera à Choiseul, Port du Vengeron et Centre de Sécurité Rade : nouvelles sur l'avancement des projets en vue de leur réalisation;**
- **Election, lors de la séance plénière du jeudi 25 novembre 2021, des membres du Bureau du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023 (président-e, vice-président-e et trois membres)**

4. Secrétariat de la Commission

Direction générale de l'eau du Département du Territoire, Service du Lac, de la renaturation des cours d'eau et de la Pêche, Secteur de la Capitainerie cantonale.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation et organisation des séances.
- Rédaction du procès-verbal des séances.
- Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres.

5. Frais de la commission

- a) 187 Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Fr. 12'575.--
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
Néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant


Mme Giovanna FANNI
Présidente de la Commission

